

ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier n° E21000052 / 14

Renouvellement de la concession de plage naturelle

Commune de Cabourg (Calvados)

Du 20 octobre au 4 novembre 2021

RAPPORT

CONCLUSIONS ET AVIS

DOCUMENTS ANNEXES

Commissaire enquêteur
Jean-Pierre DENEUX

3 décembre 2021

Rappel de l'objet et du déroulement de l'enquête

La commune de Cabourg est une importante station balnéaire et ville touristique du Calvados. Son souci d'offrir à ses habitants et aux très nombreux visiteurs qu'elle accueille des activités et loisirs balnéaires de haute qualité la conduit à solliciter des services de l'État l'autorisation d'implanter sur sa plage naturelle (domaine public maritime) des installations temporaires pendant la saison estivale. Cette autorisation prend la forme d'une concession assortie d'un cahier des charges strict que la commune s'engage à respecter.

La concession doit faire l'objet d'une enquête publique dans la mesure où elle est susceptible d'affecter l'environnement.

Précédemment, Cabourg bénéficiait d'une concession jusqu'au 18 janvier 2021. Le 31 janvier 2020, le conseil municipal décide de demander le renouvellement de la concession de plage. Toutefois, en raison des difficultés liées à l'épidémie de covid-19, le dossier de demande n'a pu être déposé à temps et les services de l'État ont autorisé la prolongation de la concession jusqu'au 17 janvier 2022, pour permettre le bon déroulement de la saison 2021.

La présente demande porte sur un période de cinq ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026) et non douze ans comme la réglementation l'autorise. Cette durée volontairement réduite doit permettre d'approfondir les études déjà engagées afin de rechercher des techniques d'exploitation plus respectueuses de l'environnement, en particulier concernant les nécessaires rechargements en sable des terrasses supérieures de la plage. Par ailleurs, la durée d'occupation demandée est de huit mois (du 15 mars au 15 novembre), ce qui est réglementairement possible du fait du classement touristique de la station.

Par arrêté préfectoral du 27 septembre 2021, le préfet du Calvados a ouvert une enquête publique qui s'est déroulée du 20 octobre 2021, à 9h00, au 4 novembre 2021, à 17h00, sur la demande de renouvellement de la concession de plage de Cabourg et le projet de cahier des charges proposé par la DDTM du Calvados. Le siège de l'enquête a été fixé à la mairie de Cabourg.

L'enquête avait pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations sur la demande de la commune de Cabourg visant à renouveler sa concession de plage et sur le projet de cahier des charges établi par la DDTM du Calvados.

Le commissaire enquêteur dresse ci-après le comparatif des avantages et faiblesses du projet, et donne son avis, en prenant en compte les observations et propositions du public, les avis des différents services consultés lors de l'instruction administrative qui a précédé l'enquête, ainsi que les positions et propositions formulées par la commune de Cabourg dans son mémoire en réponse au PV de synthèse du commissaire enquêteur.

Avantages et faiblesses du projet de renouvellement de la concession de plage naturelle de Cabourg

Avantages	Faiblesses et contraintes
Conformité à la réglementation	
<p>Le cahier des charges qui s'imposera à la commune de Cabourg comporte l'ensemble des contraintes réglementaires concernant les concessions de plage, principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plage sera libre de tout équipement du 15 novembre au 14 mars (quatre mois) ; - L'accès libre et gratuit de la plage au public est garanti, ainsi que la possibilité d'un cheminement (3 m) au droit des accès piétons ; - Le linéaire de littoral des zones d'activité est de 20,0 % du linéaire total (soit le maximum autorisé) ; - La surface totale des zones d'activité est de 4,0 % de la surface totale de la concession (inférieure aux 20 % autorisés). 	
<p>Toutes les recommandations émises par les services consultés lors de l'instruction administrative ont été prises en compte dans le cahier des charges.</p>	
<p>D'avril à août, quatre chenaux d'accès à la mer sont mis en place au travers de la bande des 300 m, conformément au décret du préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord.</p>	

Avantages	Faiblesses et contraintes
Prise en compte de l'environnement	
<p>La limitation de l'impact des activités sur l'environnement est une préoccupation majeure du cahier des charges.</p> <p>Le concessionnaire doit se conformer aux objectifs environnementaux du plan d'action pour le milieu marin.</p> <p>Les impacts sur les milieux et la faune de l'estran sont minimisés.</p> <p>Les secteurs de développement de végétation et les dunes embryonnaires sont physiquement protégés (ganivelles).</p>	
<p>Afin de proposer une technique de reprofilage de la plage plus respectueuse de l'environnement, la commune a demandé au CREC une étude en ce sens.</p> <p>Dans l'état actuel des connaissances une solution serait de conforter le profil avec des boudins de géotextile remplis de sable, ce qui devrait permettre des interventions moins fréquentes.</p> <p>Une autre solution serait de rapporter du sable provenant du dragage de l'estuaire de la Dives, ce qui, en même temps, faciliterait la navigation.</p> <p>Les études du CREC devraient permettre, en outre, d'évaluer plus précisément l'impact des mouvements de sable sur l'écosystème.</p> <p>Dans tous les cas, les mouvements de sable doivent être limités à la restauration du profil naturel de la plage.</p>	<p>La principale problématique de la plage concerne les mouvements de sable. Afin de mettre en sécurité les infrastructures disposées sur le sable, la commune est contrainte de procéder à un reprofilage de la plage en début de saison (mars) et parfois en saison, selon les aléas climatiques. La pratique actuelle consiste à remonter mécaniquement le sable de la partie moyenne et basse de la plage au droit de la partie haute. Les volumes concernés sont estimés à 30 000 m³.</p> <p>Les mouvements de sable affectent les milieux naturels benthiques.</p>
<p>Depuis quelques années, on n'observe plus de dépôts d'algues vertes sur la plage.</p>	

Avantages	Faiblesses et contraintes
La commune est particulièrement sensible à la protection des oiseaux marins et, en partenariat avec le Groupe ornithologique normand, prévoit l'installation d'enclos pour protéger les secteurs avec des nids du piétinement. Aucun mouvement de sable n'est autorisé en période de nidification.	
La commune a signé (fin 2020) avec le Groupe mammologique normand, une charte d'engagement « Ilot de tranquillité » pour favoriser la sérénité des phoques sur la plage.	
Les nuisances lumineuses seront limitées autant que possible.	
Les dérangements acoustiques seront minimisés (interdiction des moteurs thermiques).	
Des affichages informatifs sur la faune et la flore sont disposés le long de la promenade Marcel Proust et à l'entrée du cordon dunaire de la presqu'île.	
Accessibilité pour les PMR	
<p>Un accès PMR existe au niveau du poste de secours n° 4</p> <p>Un tiralo est disponible pendant la saison estivale.</p> <p>Les maîtres-nageurs sauveteurs sont disponibles pour aider les personnes en situation de handicap.</p>	
Les sanitaires des postes de secours n°s 2 et 4 sont adaptés aux PMR.	
Au total, 17 places de stationnement réservées aux PMR sont implantées tout au long du front de mer.	

Avantages	Faiblesses et contraintes
Prise en compte des risques	
<p>Sécurité des usagers</p> <p>Quatre postes de secours sont répartis le long de la plage.</p> <p>Quatre zones de baignade surveillées sont ouvertes, en juillet-août pour trois d'entre-elles et de mai à septembre pour celle surveillée par le poste de secours central (n° 4).</p> <p>La surveillance est assurée par 25 maîtres-nageurs sauveteurs pendant la saison estivale.</p>	
<p>Découverte d'engins explosifs</p> <p>Le cahier des charges précise qu'en cas de découverte d'engins explosifs, le concessionnaire doit alerter immédiatement le service de déminage compétent et prendre toutes les mesures de sécurisation du site.</p>	<p>Le risque de découverte d'engins explosifs existe du fait des affrontements liés au débarquement de 1944.</p>
Propreté et salubrité	
<p>Cinq toilettes publiques, gratuites et en bon état sanitaire, sont à la disposition des usagers, dont trois ouvertes toute l'année et deux autres, seulement en saison.</p>	
<p>Aucun écoulement d'eaux usées n'est toléré sur la plage et toutes les installations sanitaires doivent être raccordées au réseau d'assainissement (y compris pour la vidange des piscines). Les délégataires doivent se conformer à cette disposition.</p>	
<p>Des poubelles doubles (tri sélectif) sont disposées tout au long de la plage, espacées de 50 à 70 m. Elles sont vidées 4 à 6 fois par jour en saison estivale et quotidiennement hors saison.</p>	

Avantages	Faiblesses et contraintes
<p>Le ramassage manuel des déchets anthropiques sur la plage est privilégié. Il est parfois fait appel à des associations pour compléter le travail des agents communaux.</p> <p>Le criblage ou griffage (sur 15 cm) est limité à deux fois par semaine.</p>	<p>Le manque de civisme de certains usagers oblige à recourir à une cribleuse, en haute saison en particulier.</p>
Tous les points d'eau (toilettes, douches) sont alimentés par le réseau d'eau potable de la ville.	
Au plan social	
<p>Cabourg a la volonté d'offrir à ses résidents et aux touristes de plus en plus nombreux qui fréquentent la station un service public de bains de mer de haute qualité. La large palette d'activités proposée aux usagers est propice à la détente et au renforcement des liens sociaux, dans une ambiance familiale.</p>	
Au plan économique	
<p>Si la plage n'est pas le seul atout touristique de Cabourg, elle contribue certainement à augmenter significativement la fréquentation de la station. Les retombées économiques sont donc importantes, non seulement pour les établissements bénéficiant d'une DSP, mais aussi pour tout le commerce local.</p>	

Discussion

La possibilité d'exploiter la plage est une composante essentielle de l'offre touristique de la commune de Cabourg. Le projet de cahier des charges qui s'imposera lors du renouvellement de la concession présente des garanties certaines en matière de protection de l'environnement, de confort et de sécurité pour les usagers (y compris les personnes à mobilité réduite). L'exploitation de la plage souffre d'une importante contrainte : la nécessité, pour des raisons de sécurité des installations temporaires, d'un rétablissement annuel du profil naturel de la plage. Ce reprofilage implique d'importants mouvements de sables susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement. Des études sont en cours pour rechercher des techniques plus adaptées. Elles devront être poursuivies dans les cinq ans à venir (durée de la concession).

En considération de ce qui précède, le commissaire enquêteur donne l'avis suivant.

Avis du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur donne un avis favorable au projet de renouvellement de la concession de plage de la commune de Cabourg.

Cet avis est assorti de deux réserves :

▣ **Les études seront poursuivies, sur les cinq années de la concession, afin de trouver une solution plus respectueuse de l'environnement au problème des mouvements de sable nécessités quasi annuellement par les reprofilages de la plage.**

▣ **Concernant la zone 4, les corrections nécessaires seront apportées pour tenir compte d'un linéaire de littoral de 190 m (et non 170 m). Il conviendra de corriger également la surface, les totaux et les pourcentages dans le texte et dans le tableau de l'article 4 du cahier des charges.**

Fait à Cabourg, le 3 décembre 2021
Le commissaire enquêteur,



Jean-Pierre DENEUX